

Formation MAC PRAP sanitaire et social (2S – ALM)



OBJECTIFS :

Révision, remise à niveau les connaissances des acteurs de la prévention qui seront capable de :

- ☞ Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- ☞ Observer et analyser la situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- ☞ Participer à la maîtrise du risque dans l'entreprise et à sa prévention
- ☞ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi



PEDAGOGIE :

Exposé pédagogique inter actif.
Utilisation de matériel simple de manutention.
1 épreuve certificative.
Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire.



PUBLIC CONCERNE :

Tout salarié désireux de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise.



PRE REQUIS :

Être titulaire d'un certificat d'acteur PRAP 2S ALM délivrée par une entité habilitée



PARTICIPANTS :

Maximum : 10 personnes



DUREE :

2 jours, soit 14 heures dont 7 heures consacrées à l'ALM.



INTERVENANTS :

Formateur de formateur PRAP 2S - ALM certifié par l'INRS.
Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS
Salariés de H2S Formation ou sous-traitant (Vacataires, Indépendants, Of Partenaires...)



VALIDATION :

2 épreuves certificatives INRS.
Attestation de fin de formation
Certificat d'acteur PRAP 2S ALM



LIEU DE LA FORMATION :

En intra : Sur site.

Présentation

Retour d'expérience de chaque stagiaire

Rappel de l'analyse de la situation de travail

- ☞ La méthode de description de la situation de travail
- ☞ Les repères méthodologiques de l'analyse des déterminants
- ☞ L'identification des risques potentiels

Rappel de l'amélioration des conditions de travail et principes de prévention

- ☞ Les principes généraux de prévention
- ☞ Les principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail
- ☞ La recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail

Epreuve certificative n°1

Rappel Pratique 2S

- ☞ Identifier les enjeux d'un accompagnement
- ☞ Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- ☞ Analyser la situation d'accompagnement
- ☞ Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

Echange de pratiques

Epreuve certificative n°2

Bilan de la formation

La périodicité du Maintien et Actualisation des Compétences est fixée à 24 mois maximum.